

- **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 08 juin 2024**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juin 2024 est approuvé.

- **Rapport d'activités 2024**

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport d'activité du Directeur de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2024.

- **Rapport financier 2024, rapport du commissaire aux comptes et affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation en reports à nouveaux des résultats de l'exercice 2024 :

- 56.105,06 € pour la section « Habitat, Vie partagée, Pot'irons »
- + 7.002,87 € pour la section « Service Autonomie à Domicile »
- + 7.155,72 € pour le « projet GEM », dont 714,35 € seront reversés au GEM « Les Copains d'Abord »
- + 9.186,79 € pour la « Vie associative »

- **Rapport moral 2024**

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport moral du Président de L'Arche à Strasbourg, approuve ledit rapport relatif à l'exercice 2024.

- **Quitus au Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

- **Projet du groupe « Archipel »**

Après avoir pris connaissance de l'avancement de la mission confiée au groupe « Archipel » il y a un an, l'Assemblée Générale souhaite que cette mission se poursuive et, quand ce sera possible, soit traduite sous la forme d'un projet dont les contours ont été esquissés aujourd'hui : une maisonnée entourée de quelques logements « satellites », pour une vie communautaire modulable, au sein d'un « immeuble bienveillant ».